

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VELANNE DU 08/11/19**

L'an deux mille dix-neuf et le vendredi 08 novembre, le conseil municipal de la commune de Velanne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOLLIERE, Maire.

**Présents :** Denis MOLLIERE, Jean MOLINA, Nathalie GIVOIS, Bernard de MONTFALCON, Jocelyn THENOT, Martine PIVIER, Caroline ARNAUD-GODDET, Emmanuelle PAILLAT, Georges GUERREIRO, Alain MARTINETTO, Salvator DI VINCENZO, Damien GOURGAUD.

**Absents :** François BEIGER (pouvoir à Denis MOLLIERE),

**Secrétaire de séance :** Damien GOURGAUD

La réunion a débuté par la validation du compte-rendu du conseil municipal précédent du 04/10/2019.

Ci-après le résumé de la séance qui s'est déroulée en suivant les principaux points à l'ordre du jour :

## **1 Besoin de financement des opérations d'investissement en attente des versements de subvention et du FCTVA – prêt relais**

Présentation du plan de financement du cœur de village par Denis MOLLIERE, fond de concours du Pays Voironnais prévu de 349 000€ environ. Des factures des travaux en cours sont à parvenir. Il est donc nécessaire de faire un prêt complémentaire afin de subvenir à nos besoins temporaires de trésorerie.

La meilleure offre proposée provient du Crédit Agricole Centre-Est avec un taux de 0.30% pour un emprunt de 200 000€ sur 2 ans.

→ Vote à l'unanimité pour autoriser la demande de prêt.

## **2 Convention RAM avec St Geoire en Valdaine**

Présentation de la nouvelle convention reçue de Saint Geoire en Valdaine par Denis MOLLIERE.

→ Vote à l'unanimité autorisant la signature de la nouvelle convention RAM pour 2019-2021.

## **3 Le point sur les travaux en cours**

La reprise des plateaux ralentisseurs de la traversée est prévue.

Attente d'ENEDIS pour raccorder les clients puis effectuer la dépose des câbles et des poteaux électriques de la traversée afin de pouvoir terminer les marquages et trottoirs.

Les travaux du terrain de football sont interrompus à la suite des conditions météorologiques. Il ne sera donc pas possible de semer avant le printemps.

Présentation de la convention Groupement Fermé des Utilisateurs. Le Pays Voironnais prend en charge la pose de la fibre optique jusqu'à la mairie ainsi que la baie de brassage en Mairie. Le raccordement fibre des autres bâtiments et des prises RJ45 est à la charge de la Mairie.

→ Vote à l'unanimité pour autoriser la signature de la convention GFU.

## **4 Urbanisme**

Une DP est en cours.

Un permis demandé sur un des terrains de la voie nouvelle.

Il reste une seule parcelle disponible sur les lots de la voie nouvelle.

## **5 Divers**

Réouverture du Restaurant-bar « Au 1884 » le 13/12/19 par les nouveaux gérants, soirée d'inauguration prévue à 19h00.

Présentation du projet de convention de location gérance pour le Restaurant-bar « Au 1884 » dont le loyer est fixé à 400 € TTC mensuels et le dépôt de garantie à 1500 €. La durée de la convention est de 3 ans.

➔ Vote à l'unanimité pour autoriser la signature de la nouvelle convention de location gérance.

Recrudescence de rats signalée à La Saugue au niveau de la route des pièces.

Prochain conseil le Jeudi 05/12/19 à 20h30.